



Licenciement conventionné ou licenciement pour faute grave ?

Par **lennybuis**, le **01/09/2010** à **15:43**

Bonjour, rnje travail depuis 6 ans dans une entreprise, en CDI, mon salaire est de 2029 euros brut par mois, mon employeur veut se débarasser de moi, il me propose un licenciement conventionné pour 15 000 euros sachant qu'il n'a rien contre moi. Dois-je accepter?

Par **pepelle**, le **02/09/2010** à **18:32**

Bonjour rnUn licenciement conventionné, cela n'existe pas. N'est-ce pas plutôt une rupture conventionnelle qu'il vous propose ou un licenciement pour faute avec transaction ensuite (attention, les deux choses n'ont pas les mêmes conséquences ensuite) ?

Par **lennybuis**, le **02/09/2010** à **20:58**

Bonjour, rnc'est une rupture de contrat conventionnel qu'ils veulent faire. Quels sont les différenes consequences entre cela et un licenciement ? Est-ce que le montant de 15 000 euros qu'ils me proposent est suffisant?